

Débat-minute

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1070

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

6 février 1992 - n° 1070
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Débat-minute

L'Agence télégraphique suisse (ATS) travaille très vite: sa dépêche concernant le septième rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture est sortie vendredi dernier à 12 heures 26, alors que la conférence de presse présidée par MM. Delamuraz et Piot se tenait le matin même. Les partis et organisations sont également très rapides. Très exactement 75 minutes plus tard, soit à 13 heures 41, un nouveau communiqué faisait part des réactions de l'Union suisse des paysans, de l'Association des petits et moyens paysans, du Parti socialiste suisse, du WWF et de la Fédération de l'aviculture suisse. Cette dernière se déclarait «décue que le Conseil fédéral n'augmente le prix des œufs que de 0,5 centime.» En fin d'après-midi, soit à 17 heures 07, tout ce que le pays compte de responsables de partis politiques et d'associations intéressées par l'agriculture pouvait partir en week-end avec la satisfaction du devoir accompli: chacun s'était prononcé sur ce volumineux rapport comptant 400 pages, disponible sous embargo depuis la veille. Même scénario, en plus rapide, une semaine auparavant. Jeudi 23 janvier à 11 heures 05, l'ATS transmettait une dépêche concernant le rapport Elektro-

watt sur les effets des limitations de vitesse estivales, distribué le matin même et présenté par Flavio Cotti. Et à 16 heures 22 un nouveau communiqué faisait part des réactions de l'Association transport et environnement (ATE), du Parti écologiste suisse, du Parti suisse des automobilistes et de l'Union professionnelle suisse de l'automobile, cette dernière qualifiant avec mépris ce rapport scientifique de 277 pages de «désinformation».

Qui donc a lu ces deux documents ? Les journalistes se contentent le plus souvent du résumé qui se trouve au début. On ne peut leur en vouloir: leur article doit être transmis à la rédaction en fin d'après-midi et on ne peut exiger d'eux qu'ils «digèrent» quelques centaines de pages en si peu de temps. Quant aux responsables d'associations et de partis, ils se limitent généralement aux mesures proposées.

Quel est la valeur de telles réactions ? Quand l'ATE et le Parti écologiste suisse, sur la base de l'expertise Elektrowatt, demandent la généralisation des limitations de vitesse, de quel avis s'agit-il ? De celui du secrétaire central, du

PI

suite à la page 2

La collégialité en défaut

(jd) Le Conseil fédéral devait-il recevoir Li Peng ? La question a beaucoup occupé les commentateurs, en général indignés de la présence en Suisse du «bourreau de Tien An Men». Quelle est la meilleure stratégie pour influencer l'évolution d'un régime, de la mise en quarantaine ou du maintien des contacts qui permettent aussi d'exprimer sa réprobation ? La réponse ne nous paraît pas de principe mais devoir être adaptée selon les cas en fonction du résultat visé. Il faut même admettre des attitudes divergentes de l'opinion publique et des autorités, la première pouvant exprimer plus spontanément et plus directement son hostilité, les secondes étant tenues par les usages et disposant de moyens plus diversifiés pour faire passer

le ou les messages. Aussi en l'espèce, tous les éléments ne nous étant pas connus, nous nous abstenons de trancher.

Autre chose est le cinéma d'Arnold Koller dans le cadre de cette affaire. Qu'un magistrat s'abstienne de contact pour des raisons personnelles, on peut l'admettre, d'autant plus que le Premier chinois avait déjà deux interlocuteurs suisses. Mais en l'occurrence la raison invoquée par le chef du département de Justice et police ne tient pas: la question des droits de l'homme en Chine était au programme, nonobstant son absence. Et surtout, quel besoin d'annoncer publiquement sa défection ? Dans le communiqué publié par le DFJP on ne peut s'empêcher de voir la main du conseiller en image qui encourage Arnold Koller à améliorer son profil un peu terne et de mieux se démarquer. Dans tout cela aucun souci de la politique étrangère et de la crédibilité gouvernementale. Pitoyable. ■

Le gymnase improvisé

Découverte: les élèves qui étaient en «pré-gymnasiale» en 1988 seront au gymnase en 1992...

(pi) Même si le département vaudois de l'Instruction publique s'en défend, c'est dans la précipitation qu'il s'apprête à mettre en service un nouveau Centre d'enseignement secondaire supérieur (CESS), un gymnase donc, à Morges: récemment dénichés en zone industrielle, les locaux provisoires seront loués à un propriétaire qui avait du mal à trouver preneur. Ils se présentent actuellement sous forme d'un cube vide et des travaux devront être réalisés d'ici à la rentrée d'août pour y aménager des salles de classes ainsi que les locaux annexes (laboratoires, locaux techniques et administratifs, bibliothèque, cafétéria, etc). Dans le même laps de temps, alors que le poste de directeur n'est pour l'instant que mis au concours, il faudra équiper lesdites salles et engager une vingtaine d'enseignants. Il ne

sera toutefois pas nécessaire de créer de nouveaux postes, la suppression improvisée d'une heure d'enseignement dans les deux premières années de gymnase devant permettre une économie correspondante.

C'est en mai 1991 que le Conseil d'Etat a décidé la création d'un gymnase à Morges et c'est tout récemment, «*devant l'urgence des problèmes de locaux dans les CESS existants (qu'il) a approuvé le principe de l'ouverture du CESS de Morges dans des locaux provisoires loués*». Le manque de place dans les gymnases n'est pourtant pas un phénomène nouveau comme le prouve l'exemple de celui de Bellerive: prévu au printemps 1988 pour 27 classes, il a été ouvert en août 1990 en devant en accueillir 34. Il en compte aujourd'hui 39, six étant logées dans des pavillons provisoires installés en

hâte au printemps 1991 et d'autres dans des lieux qui n'étaient pas prévus à cet effet. Reste encore une ou deux classes «itinérantes», qui suivent leurs cours dans les salles libérées par des élèves qui suivent la gymnastique ou la chimie en salle spéciale.

Les prévisions en matière scolaire ne sont pas un art d'une immense complexité: les élèves qui entreront au gymnase en août prochain étaient déjà en 1988 dans les divisions permettant d'y accéder. Or, en octobre de cette année-là, il y a donc plus de trois ans, NUMERUS, le courrier statistique vaudois, posait déjà la question «Plus de gymnasiens avec la réforme?»: «*Bien que les comparaisons soient difficiles entre deux systèmes scolaires, il semble que la répartition de l'ensemble des élèves de la volée du 6^e degré (6034 élèves) soit autre que dans l'ancienne structure: (...) on trouve plus d'élèves (36%) dans la division pré-gymnasiale que les années précédentes (27%). Pour cette première volée de 6^e nouvelle structure, on assiste donc à un transfert non négligeable, de l'ordre de 500 élèves, vers la pré-gymnasiale, par rapport aux anciennes proportions.*» Tendance qui s'est confirmée les années suivantes et qui a encore été accentuée par une plus grande proportion d'élèves de pré-gymnasiale qui décidaient de continuer leurs études plutôt que d'opter pour un apprentissage ou une école professionnelle.

Il y a donc bien lieu de parler d'une mauvaise prévision de la part du Groupe de planification des établissements secondaires supérieurs, qui ne comportait d'ailleurs pas de statisticien, lacune très récemment comblée. D'autant plus que ce plus grand nombre de gymnasiens correspond à une volonté politique d'augmenter le nombre de bacheliers dans le canton.

Il faudra ainsi équiper un gymnase provisoire, entre chemin de fer et autoroute, pour une dizaine d'années, le temps qu'un bâtiment soit construit. Un bail a été signé pour cinq ans, mais il est pratiquement certain qu'il sera renouvelé pour une même durée, pour n'avoir pas à payer une importante dédite. Le propriétaire va en effet prendre à sa charge les travaux d'aménagement et il compte bien rentrer dans ses frais.

Le Conseil d'Etat prend soin de préciser que «*l'équipement de ces locaux, particulièrement le mobilier et le matériel scolaire et technique, sera récupéré et réutilisé dans le CESS définitif, tout au moins pour la part qui s'y prête*». Or chacun sait que cette part est minime. Qui, dans dix ans, fera les comptes de l'opération? ■

Débat minute

(suite de la première page)

président? Et que savent-ils du rapport sur lequel ils fondent leur revendication?

Cette précipitation contribue à raccourcir la «date-limite» de consommation d'une information. Des fonctionnaires de haut niveau, des scientifiques, des bureaux privés travaillent des mois durant à la mise au point d'un document de référence et il est déjà oublié la semaine qui suit sa sortie: les journaux estiment leur mission remplie parce qu'ils lui ont consacré un article; les partis et les organisations sont liées par les «réactions à chaud» livrées à la presse. La précipitation fait que l'article d'un journaliste ressemblera forcément à celui écrit par son confrère; que les réactions ne pourront donner dans la dentelle ni être sérieusement motivées.

C'est aujourd'hui, après réflexion, qu'il faut discuter du rapport Elektrowatt: bien malin le journaliste «généraliste» capable de se pronon-

cer sur la valeur du travail du bureau zurichois. On attend encore les commentaires de collaborateurs scientifiques et les arguments qui ont permis au Parti des automobilistes de déclarer que l'étude a été manipulée dans le sens souhaité par les autorités.

C'est dans une semaine, dans un mois, qu'il faudra débattre du rapport sur l'agriculture. Les personnes qui en causeront auront alors peut-être pris la peine de le lire entièrement, de vérifier les informations qu'elles contestent, d'élaborer leurs propres conclusions. Et il devrait être possible d'avoir un débat d'ensemble, et non pas limité au prix des œufs ou au degré de pente nécessaire pour toucher une subvention supplémentaire.

Les réactions à chaud ne sont pas mauvaises en soi. Mais elles n'ont aucune valeur si personne ne prend la peine de les étayer par la suite.

PI